



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 13/09/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	13/09/2022
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Présents	Gilles ROGIER, Jean-François CHARRAT, Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Francine PIEULLE IKHLEF, Frédéric BUISSON, Francis PAYAN,, Stefano BLANC, Gisèle VAUQUOY, Eric BOURASSEAU, Elisabeth FERRIER,
Absents	Danielle ENJARLAN, Jean-Philippe BERSIA, Edmond BLANC, Denis DUVAL Corinne BEAUDUEN, Gérard MARIGNANE, Muriel GILLET, Julien GUERARD
Procurations	D ENJARLAN à G VAUQUOY, JP BERSIA à F BUISSON, M GILLET à F PAYAN, G MARIGNANE à S BLANC
Quorum	11 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	18h00
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Madame Francine PIEULLE IKHLEF a été élu secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



SECRETARIAT GENERAL

Dossier n°1	Approbation du précédent conseil municipal
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès verbal du conseil du 22 août 2022 aucune remarque
Vote	À l'unanimité
Dossier n°2	Retrait de la commune Beaufort sur Doron du Sidevar
Débat	G ROGIER explique que c'est un syndicat qui comprend 17 communes Dès qu'une commune veut sortir, une délibération du conseil d'administration du syndicat est nécessaire pour approuver ou non son retrait, puis il est demandé aux communes membres de délibérer 3 sites: beauduen, le lavandou et le parc des écrins à St Firmin JF CHARRAT demande le calcul pour pouvoir se retirer G ROGIER explique qu'on ne peut pas empêcher une commune de sortir si elle le souhaite 18h09 arrivé de J GUERARD
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°3	Modification statuts de la CCPV
Débat	G ROGIER explique que la modification porte essentiellement sur la jeunesse JF CHARRAT explique que s'ils récupèrent la compétence jeunesse de 11 ans à 26 ans, c'est dommage. Le forum a suscité du public et la Communauté de communes a attendu qu'une commune se propose pour l'accompagner C'est dommage de perdre une compétence Questionnement sur la mutualisation les élus trouvent que cela n'est pas assez précis, de même pour le conseil des jeunes
Vote	Pour : Contre : 14 Abstention : S BLANC + POUVOIR G MARIGNANE

FINANCES

Dossier n°1	Subvention de fonctionnement CCAS
Débat	G ROGIER explique qu'au budget il avait été voté une subvention de 10 000€ à la demande de la trésorerie il faut une délibération



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 13/09/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :												
Dossier n°2	Subvention de fonctionnement Centre de santé												
Débat	G ROGIER explique qu'au budget il avait été voté une subvention de 15 000€ Il faut une délibération												
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :												
Dossier n°3	Tarification Périscolaire												
Débat	<p>G ROGIER explique que ce travail a été fait en partenariat avec la CAF Aujourd'hui c'est 0.50€, la caf préconise que l'on travaille sur le quotient familial JF CHARRAT informe qu'aujourd'hui on paie l'inertie du précédent mandat On peut peut-être minorer la proposition initiale G ROGIER explique qu'il n'y a plus de contrats aidés, les recrutements pour l'alsh nécessitent du personnel diplômé, nous faisons de la garderie animée avec de l'aide aux devoirs le montant proposé après en avoir été débattu est minoré, la proposition suivante est mise aux votes</p> <table border="1"><thead><tr><th>QUOTIENT FAMILIAL</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>0-500€</td><td>0,10 %</td></tr><tr><td>501-1000€</td><td>0,10 %</td></tr><tr><td>1001-1500€</td><td>0,12 %</td></tr><tr><td>1501-2000€</td><td>0,12 %</td></tr><tr><td>AU-DELA DE 2001€</td><td>0,15 %</td></tr></tbody></table>	QUOTIENT FAMILIAL	%	0-500€	0,10 %	501-1000€	0,10 %	1001-1500€	0,12 %	1501-2000€	0,12 %	AU-DELA DE 2001€	0,15 %
QUOTIENT FAMILIAL	%												
0-500€	0,10 %												
501-1000€	0,10 %												
1001-1500€	0,12 %												
1501-2000€	0,12 %												
AU-DELA DE 2001€	0,15 %												
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :												
Débat	<p>- DECHETS : E BOURASSEAU demande quel est le compte rendu de la réunion de la CCPV sur les Ordures ménagères, G ROGIER explique que le Président a envisagé de convoquer Nicolin pour appliquer des pénalités, mais sous forme de négociation. Facturation de 100 000€ par mois que pour les OM, si une colonne n'est pas vidée sous 24h 1000€ de pénalités 250 colonnes sur le territoire : 250 000€ par jour sur l'ensemble du territoire. G ROGIER explique que la commune a fait un dossier E FERRIER précise que si le ramassage est correct il n'y a plus rien par terre car ce n'est pas aux employés municipaux de ramasser G ROGIER explique qu'il y a le maire de Fox et de Barjols,</p>												



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 13/09/2022 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>Montmeyan, J GUERARD comment se passe les appels d'offres G ROGIER explique que sur le montant de la redevance il y a les déchèteries, les points de tri, les ordures ménagères c'est facturer à la tonne faire une facturation à la CCPV JF CHARRAT en 2024 il n'y aura plus de bacs verts, il est prévu que les CC fournissent des bacs aux administrés pour le compostage</p> <ul style="list-style-type: none">- ANTENNE FREE : G ROGIER explique qu'une antenne free va être mise 24 mètres, sous forme d'arbre synthétique, à l'entrée du village, la zone à couvrir est route de Varages, ils sont prêts à réétudier le dossier- PLU : JF CHARRAT demande pour la révision, G ROGIER informe que nous n'avons pas décidé- PARC PHOTOVOLTAIQUE : JF CHARRAT demande où on en est ? G ROGIER explique que pour l'instant on attend la promesse de bail- VIDEO SURVEILLANCE : JF CHARRAT demande pourquoi il ne peut pas avoir accès ? G ROGIER explique que la déclaration en préfecture n'est que pour les OPJ et la PM. JF CHARRAT explique que la demande porte sur le côté technique JF CHARRAT demande à la salle Fontvieille si les caméras fonctionnent ? G ROGIER explique que le système fonctionne.- MEDECIN : G ROGIER explique la mise en place du nouveau médecin depuis le 1^{er} août.
--	--

PV arrêté le 13 septembre 2022 à 19h44

Gilles ROGIER

Le Maire

Francine PIEULLE-IKHLEF

La secrétaire de séance